

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information.

7.3.2 Publication

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») – Avis de retrait – Modification aux règles de la CDCC en matière de cybersécurité.

L'Autorité des marchés financiers publie, ci-dessous, l'avis de retrait concernant le projet de modification aux règles de la CDCC visant à établir des exigences en matière de cybersécurité et de permettre à la CDCC de surveiller la conformité des membres compensateurs à cet égard. À ce jour, les modifications proposées aux règles de la CDCC en matière de cybersécurité n'ont toujours pas été autocertifiées.

La sollicitation de commentaires no 076-23 de la CDCC ayant été publiée au [Bulletin de l'Autorité](#), le 12 juin 2023, Volume.20, n° 23, page 287 est par conséquent retirée.



AVIS AUX MEMBRES

No : 077-24

Le 10 juin 2024

AVIS DE RETRAIT

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

Le 12 juin 2023, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a publié un avis aux membres pour une sollicitation de commentaires [076-23](#) dans le cadre des modifications aux Règles de la CDCC afin d'introduire la notion de cybersécurité.

Ces modifications avaient pour objectif d'établir des exigences en matière de cybersécurité et de permettre à la CDCC de surveiller la conformité des membres compensateurs à cet égard.

Les modifications visés par cette sollicitation de commentaires et qui n'ont pas encore été autocertifiés à ce jour font actuellement l'objet d'une nouvelle révision par la CDCC. Une nouvelle sollicitation de commentaires sera publiée au moment opportun.

Par conséquent, la CDCC retire la sollicitation de commentaires 076-23.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Sophie Brault, au sophie.brault@tmx.com.

Sophie Brault
Conseiller juridique
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

Tour Deloitte

1800-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37, Montréal (Québec) H3B 0G7

Téléphone: 514 871-2424

Sans frais au Canada et aux États-Unis: 1 800 361-5353

Site Web: www.m-x.ca

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.